

Réponse EAPN au Projet de Rapport Conjoint sur l'Emploi 2010

Messages clés

1. **La pauvreté ne peut pas être considérée comme un goulet d'étranglement pour la croissance !** Le projet de rapport sur l'emploi insiste exagérément sur les exigences macro-économiques avancées dans l'enquête annuelle sur la croissance.
2. Le nouveau rapport **ne se prononce pas suffisamment sur sa nouvelle mission– présenter une évaluation équilibrée des avancées et des recommandations en matière de croissance inclusive.**
3. Le rapport ne privilégie pas suffisamment **la manière dont la qualité de l'emploi sera garantie.**
4. **EAPN salue l'appui accordé aux stratégies pour l'inclusion active** dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Toutefois, davantage de recommandations spécifiques sont nécessaires afin de garantir **la couverture et l'adéquation des systèmes de revenu minimum et de protection sociale pour tous, principalement dans le contexte des mesures d'austérité.**
5. **L'élaboration de stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour tous les groupes.**
6. Le document n'insiste pas suffisamment sur **« la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la discrimination ».**
7. On ne fait mention nulle part au **rôle des fonds structurels et de la politique de cohésion** dans l'appui aux parcours intégrés vers l'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.
8. **L'implication des parties prenantes dans la mise au point de la stratégie européenne pour l'emploi et des programmes nationaux de réforme n'est pas mise en évidence, alors qu'elle devrait être renforcée.**

20 FÉVRIER 2011

1. Contexte

Le 13 janvier, la Commission publie le projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE) dans le cadre de l'Enquête annuelle sur la croissance. Cette dernière marque le lancement du nouveau cycle de gouvernance semestriel au niveau européen, prévu dans la stratégie Europe 2020.

Le projet de RCE capitalise sur les principaux messages économiques de l'Enquête sur la croissance, sur une analyse de la situation de l'emploi en Europe, sur la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 ainsi que sur les résultats de l'analyse, par pays, des projets de PNR, réalisée par la Commission Emploi les 23 et 24 novembre 2010.

Dans le contexte de la stratégie Europe 2020, le nouveau RCE analyse les avancées réalisées dans les politiques pour l'emploi et la contribution de ces dernières à la réalisation des lignes directrices non seulement sur l'emploi (7 et 8), mais également sur l'éducation et la formation (9) et pour la première fois, sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (la nouvelle ligne directrice 10).

A la lumière de ce double rôle, le document devrait refléter de manière égale le défi de l'emploi et l'enjeu social dans le contexte économique global, en établissant des liens entre les deux. Il devrait également faire le lien avec d'autres domaines politiques susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs chiffrés d'emploi et de pauvreté.

EAPN a répondu à la publication de l'Enquête sur la croissance par un communiqué de presse¹, dans lequel il regrette que les objectifs de croissance et de consolidation fiscale affaiblissent les engagements formels pris en faveur de la réduction de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités.

EAPN a présenté son évaluation et ses propositions sur la Plate-forme européenne de lutte contre la pauvreté le 17 janvier² (alors que la Commission Européenne avait publié sa communication sur la Plate-forme européenne le 16 décembre 2010).

EAPN a également publié une deuxième édition du rapport d'EAPN sur la crise³. Dans ce dernier, EAPN présente un aperçu de l'évaluation, par ses membres, de l'impact de la crise et des mesures d'austérité. Le présent document se base sur ces différentes prises de position d'EAPN. Vous y trouverez notre évaluation de la manière dont les préoccupations d'EAPN sont reprises dans le projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE).

¹ Communiqué de presse d'EAPN sur l'enquête annuelle sur la croissance, 14 janvier 2011, <http://www.eapn.org/images/stories/docs/press-releases/PR14-01-Annual-Growth-Report-fr.pdf>

² « Première réponse d'EAPN à la plate-forme européenne phare de lutte contre la pauvreté », 17 janvier 2011, http://www.eapn.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=2168:eapn-first-response-to-the-european-flagship-platform-against-poverty&catid=46&Itemid=77&lang=fr

³ « Le projet européen avance-t-il à contre-sens? L'impact social de la crise et des politiques de relance en 2010 », http://www.eapn.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=2283%3Ais-the-european-project-moving-backwards&catid=42%3Aeapn-policy-papers&Itemid=82&lang=fr

2. Principaux messages

- 1) **La pauvreté ne peut pas être considérée comme un goulet d'étranglement pour la croissance !** Le projet de rapport sur l'emploi **insiste exagérément sur les exigences macro-économiques avancées dans l'enquête annuelle sur la croissance**. Il considère que les politiques sociales et pour l'emploi sont essentiellement des outils au service de la croissance plutôt que des instruments visant à promouvoir l'inclusion, la lutte contre la pauvreté et à garantir la pleine participation sur base des droits fondamentaux.
- 2) Le nouveau rapport **ne se prononce pas suffisamment sur sa nouvelle mission– présenter une évaluation équilibrée des avancées et des recommandations en matière de croissance inclusive**. Il aurait dû proposer une approche intégrée de la réalisation de des nouvelles lignes directrices, surtout en ce qui concerne les politiques intégrées visant à promouvoir l'inclusion sociale et à lutter contre la pauvreté (ligne directrice 10).
- 3) Si EAPN félicite l'appui renouvelé à la création d'emplois et à l'accompagnement vers l'emploi des personnes vulnérables, le rapport ne privilégie pas suffisamment **la manière dont la qualité de l'emploi sera garantie**. Le rapport devrait insister sur les efforts visant à garantir, dans les limites imposées par le contexte actuel, que les emplois créés permettent de sortir de la pauvreté tout en s'attaquant au phénomène des travailleurs pauvres.
- 4) **EAPN salue l'appui accordé aux stratégies pour l'inclusion active** dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Toutefois, davantage de recommandations spécifiques sont nécessaires afin de garantir **la couverture et l'adéquation des systèmes de revenu minimum et de protection sociale pour tous, principalement dans le contexte des mesures d'austérité**. Il conviendrait également de déployer des efforts plus ciblés en faveur de certains groupes spécifiques. Les approches intégrées de l'inclusion active doivent également faire l'objet **d'une intégration transversale sérieuse dans les démarches générales en matière d'emploi** (ligne directrice 7 et 8). Il conviendrait de faire davantage référence aux mesures visant à promouvoir **des approches concertées, personnalisées, des parcours** vers l'insertion sur le marché de l'emploi et de souligner **le rôle essentiel joué par l'économie sociale**, surtout les entreprises sociales d'insertion par l'emploi (WISE).
- 5) L'élaboration **de stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour tous les groupes, surtout ceux qui ne sont pas en âge de travailler**, n'est pas suffisamment détaillée. Par exemple, le projet de rapport n'insiste pas assez sur la garantie d'accès aux droits, aux ressources et aux services pour les personnes âgées et pour les enfants. Dans les propositions relatives à la pauvreté des enfants, on n'accorde pas suffisamment d'attention à la lutte contre le phénomène **des parents pauvres, à la garantie d'accès à des services de garde d'enfants abordables et accessibles** et à la promotion des droits des parents et de l'enfant.
- 6) Le document n'insiste pas suffisamment sur « **la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la discrimination** » ni sur des mesures d'aide à une meilleure insertion sociale et professionnelle, principalement pour les migrants et les minorités ethniques et plus singulièrement encore, pour les populations Roms.
- 7) On ne fait mention nulle part au **rôle des fonds structurels et de la politique de cohésion** dans l'appui aux parcours intégrés vers l'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.
- 8) **L'implication des parties prenantes dans la mise au point de la stratégie européenne pour l'emploi et des programmes nationaux de réforme** n'est pas mise en évidence, **alors qu'elle devrait être renforcée**, conformément au considérant 16 des lignes directrices pour l'emploi. Il conviendrait aussi d'ajouter une référence spécifique à la participation des personnes en situation de pauvreté et des organisations de la société civile.

3. Les aspects positifs

- Le rapport utilise une rhétorique positive quand il parle de **la nécessité de faire diminuer la pauvreté** (p. 4, 10-11) et du **rôle essentiel de la protection sociale et du revenu minimum** (p. 8, 10, 11, 12).
- **Les stratégies pour l'inclusion active** sont présentées comme un élément essentiel dans lequel il convient d'investir si l'on souhaite réaliser les objectifs chiffrés en matière de pauvreté et d'emploi (p. 11 et 12).
- **Les salaires décents** pour les personnes qui travaillent sont clairement mentionnés (p. 12), bien que malheureusement le document ne fasse aucune référence à l'écart de salaires persistant entre les hommes et les femmes.
- Un accent explicite est placé sur **la création d'emplois**, principalement des emplois verts et blancs. En effet, la pénurie d'emplois n'est pas vraiment compatible avec des mesures actives visant à augmenter l'offre d'emplois.
- Le rapport remet en question la **segmentation du marché de l'emploi** (p. 5, 10, 14), en soulignant la **nécessité d'une plus grande sécurité et d'une meilleure protection des droits des travailleurs** (p. 4-5) et en abordant la question **du travail non déclaré** (p. 6, 8, 12). Il conviendrait de s'assurer que, si des efforts sont déployés pour garantir des niveaux égaux de protection, **certains droits et certaines protections ne soient perdus** par ceux qui en jouissent actuellement.
- Le rapport fait référence au renforcement des **services publics pour l'emploi**.
- **Les groupes vulnérables**, notamment les travailleurs âgés, les femmes et les jeunes sont cités spécifiquement dans le rapport (page 5). Ce dernier reconnaît la nécessité de mettre au point des stratégies intégrées même si tous les éléments visant à améliorer l'insertion professionnelle et sociale de ces groupes ne sont pas abordés.
- Le rapport contient une section complète consacrée à **l'enseignement et la formation**, qui parle notamment de l'accès à la formation, de la qualité de la formation ainsi que de la reconnaissance des compétences formelles et informelles (p. 8-10).
- **La pauvreté des enfants** et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté sont largement traitées. Le rapport reconnaît notamment la nécessité de mettre en place des **structures de garde d'enfants, une aide au revenu pour les familles** et une **intervention précoce** (p. 11-12), même s'il n'accorde pas suffisamment d'attention à l'accessibilité pécuniaire, aux droits et à la responsabilisation des enfants et des parents.

4. Les opportunités manquées

Le rapport donne d'abord un aperçu général de la situation actuelle de l'emploi dans les Etats membres. Alors que l'on observe des signes de reprise, l'augmentation des taux d'emploi reste limitée. Toutefois, le chômage s'est plus ou moins stabilisé à 9,6%. Néanmoins, on souligne que le nombre d'allocataires sociaux a augmenté et que l'inadéquation des compétences affecte toujours la participation sur le marché de l'emploi. La principale faiblesse du rapport est qu'il ne s'empare pas du défi posé par la nouvelle approche proposée dans la stratégie Europe 2020. En effet, cette approche devrait accorder le même poids à la croissance inclusive qu'à la croissance intelligente et durable et s'inspirer de la manière dont les Etats membres pourraient réaliser les objectifs chiffrés et les lignes directrices plutôt que d'un processus descendant piloté par les messages économiques de l'enquête sur la croissance.

1) Mobiliser toutes les politiques pour réaliser l'inclusion sociale

Bien que le rapport fasse mention de plusieurs aspects sociaux, les politiques sociales et pour l'emploi apparaissent toujours principalement comme des outils au service de la croissance. Il n'essaie que timidement d'évaluer la manière dont toutes les politiques pourraient être mobilisées pour réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté. Cela apparaît dans les deux principaux têtes de chapitre : « Incidence des résultats obtenus en matière d'emploi sur la situation du cadre macro-économique » et « Fixer les domaines prioritaires en vue des réformes favorisant la croissance ». La **pauvreté est considérée avant tout comme un goulot d'étranglement pour la croissance**. Le rapport ne préconise pas une approche basée sur les droits. On ne relève que très peu de références au bien-être des personnes et à leur droit à une vie décente. Plutôt que de considérer la croissance comme un outil pour une vie meilleure pour tous, les préoccupations sociales sont envisagées à la lumière de leur impact sur la croissance économique. La croissance seule ne pourra pas garantir une société meilleure pour tous⁴, alors que la lutte contre la pauvreté et les inégalités permettrait d'améliorer les conditions de vie de la société dans son entièreté. Il manque une approche globale de prévention et d'éradication de la pauvreté, couplée à des références spécifiques vers des stratégies destinées à des groupes cibles clés, au même titre qu'un **engagement ferme pour des investissements dans la protection sociale et dans le revenu minimum**, afin de prévenir une augmentation sur le long terme des coûts sociaux et de santé, et de garantir l'accès aux droits, aux ressources et aux services, conformément aux Objectifs communs de la MOC sociale (2006). Nous ne trouvons aucune référence à la manière d'évaluer l'impact social des politiques économiques et autres (notamment quand elles concernent le marché intérieur) et leur prise en compte dans une approche intégrée de réduction de la pauvreté.

2) Qualité de l'emploi

Le chapitre sur la pauvreté (page 10) commence par cette affirmation : « Un emploi est la meilleure sauvegarde contre la pauvreté ». Toutefois, il existe des preuves que, à moins que l'emploi presté n'offre un salaire décent, une sécurité professionnelle et d'autres éléments

⁴ « Une des leçons que l'on peut tirer des 10 ans de la stratégie de Lisbonne est que malgré la croissance économique et l'augmentation de l'emploi, il n'a pas été possible de réaliser l'objectif originel défini en l'an 2000. », « Rapport sur la protection sociale et l'inclusion sociale relatif à la dimension sociale de la stratégie Europe 2020 », page 12, 2011.

entendus sous le concept de qualité de l'emploi, le risque est que le travailleur concerné reste en situation de pauvreté (concept de travailleurs pauvres). En conséquence, nous constatons l'existence de 8% de travailleurs pauvres, et un nombre croissant de personnes en situation de pauvreté ont un emploi (25%)⁵. Le rapport, et nous le regrettons, ne contient aucune proposition spécifique ni aucune feuille de route pour avancer dans le dossier de la qualité, en dépit d'un nombre raisonnable de références à des salaires décents, à la sécurité de l'emploi, aux droits des travailleurs, à la réconciliation des vies privée et professionnelle, et à l'accès à la formation. Si, en temps de crise et de pénurie d'emplois, il est difficile de promouvoir des emplois de qualité, des efforts s'imposent néanmoins pour garantir, autant que possible, une juste compensation, de bonnes conditions de travail, la sécurité de l'emploi et les droits des travailleurs. Si on signale le problème des travailleurs pauvres, aucune stratégie n'est proposée pour s'y attaquer. Enfin, quand le RCE mentionne la création d'emplois, il le fait en se concentrant sur les emplois verts, ainsi que sur l'esprit d'entreprise ou le travail indépendant. Il garde le silence sur les liens entre politique d'emploi et politiques industrielles ou de concurrence, et ne mentionne pas les possibilités d'emploi offertes par le troisième secteur (économie sociale), notamment pour les groupes vulnérables. Il convient d'utiliser avec grande prudence l'outil de réduction des charges sociales pour stimuler l'emploi, afin de ne pas risquer de mettre en danger le financement des régimes de sécurité sociale. Qui plus est, ces emplois doivent être créés dans des quartiers défavorisés, afin de garantir que les personnes en situation de pauvreté y aient accès.

3) Une Inclusion active intégrée, des investissements dans un revenu adéquat et dans des services, une passerelle et un accompagnement personnalisé

La stratégie inclusion sociale est citée dans le rapport dans la partie concernant la ligne directrice 10, sans faire l'objet d'une intégration transversale dans les parties concernant l'emploi. Ce choix risque d'affaiblir une réponse politique cohérente et intégrée d'insertion dans l'emploi des populations vulnérables. Des approches de passerelles personnalisées, prenant comme points de départ les besoins et la situation de la personne concernée, doivent se retrouver au cœur des efforts menés pour plus de participation.

Pareilles approches doivent proposer des mesures adaptées afin de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les différents groupes, y compris l'absence de services d'aide (comme une offre abordable d'accueil de l'enfance, des transports, un logement décent, l'enseignement, la formation et des conseils). D'autres arguments peuvent être trouvés dans les conclusions des évaluations par les pairs menées sur ce thème dans le cadre de la MOC sociale. Si on trouve une seule référence à des services personnalisés (page 11), le rapport multiplie les références à une conditionnalité accrue, à une limitation de l'éligibilité dans l'octroi des indemnités et au recours à des sanctions. Rien ne prouve que ces approches punitives donnent aux populations vulnérables l'assurance de pouvoir accéder à des emplois stables, principalement dans le contexte actuel ; elles ressemblent plutôt à une stratégie cynique de réduction des dépenses publiques au détriment des populations vulnérables.

Si le rapport pose la question du niveau adéquat des revenus et de l'impact des mesures d'austérité sur les indemnités et les services, il doit demander un engagement plus ferme en faveur d'un renforcement des mécanismes de revenu minimum et de protection sociale (application de la recommandation du Conseil de 1992 et de la stratégie sur l'inclusion active) et

⁵ « Il importe donc que les politiques relatives au marché du travail visent à garantir aux travailleurs un salaire décent en s'attaquant à **la segmentation du marché du travail, au déficit de compétences, aux bas salaires et au sous-emploi** », Rapport CPS, page 19, 2011.

d'un accès abordable aux services, autant d'investissements essentiels pour la relance et la réduction des coûts sociaux et de santé à long terme, ainsi que pour l'exercice des droits humains fondamentaux⁶. Des stratégies d'activation positives, garantissant des niveaux adéquats d'indemnités et l'accès aux services, nécessitent un soutien plus concret, notamment par le biais d'une proposition de feuille de route en vue d'une application cohérente des approches intégrées d'inclusion active à l'horizon 2020.

4) Combattre les discriminations

Nous avons été surpris de ne trouver dans le rapport que de rares références à la situation des migrants et des minorités ethniques, principalement des Roms, ou à des propositions de stratégies pour combattre les discriminations dans l'accès à l'emploi, sur le marché du travail ou dans l'accès aux indemnités et aux services, dont celui de l'enseignement. Des mesures s'imposent si l'on veut utiliser pleinement le potentiel de ces groupes, tout en garantissant leur inclusion sociale et professionnelle. Les migrants sans-papier sont parmi les premiers à perdre un emploi déjà précaire. La non-reconnaissance des acquis de l'enseignement ou l'absence de qualifications, notamment de compétences linguistiques, représente un sérieux obstacle pour les migrants sur le chemin vers le marché du travail. Une forte concurrence pour des emplois et des ressources qui se raréfient expose les migrants et les minorités ethniques à des réactions xénophobes et raciales de la part de la population autochtone, ce qui les exclue un peu plus du marché du travail et affaiblit leur intégration. Qui plus est, outre les travailleurs jeunes et âgés, les chômeurs de longue durée et les sans-emploi vivant dans des zones éloignées doivent faire face à de fortes discriminations et à de nombreux obstacles lorsqu'ils essayent d'accéder au marché du travail⁷.

5) Le rôle clé de l'économie sociale

Si le rapport contient une référence au potentiel inexploité de l'économie sociale comme mécanisme d'innovation sociale, il convient de mieux intégrer dans les principales parties consacrées à l'emploi l'engagement en faveur de l'économie sociale, avec des recommandations spécifiques sur d'éventuelles mesures de soutien à son développement, axées, notamment, sur l'accès aux fonds européens. Si l'on voit de plus en plus dans l'économie sociale un outil efficace d'aide à l'inclusion, son rôle clé, notamment via les WISE (entreprises sociales d'insertion par le travail) et les entreprises locales, dans l'offre de nouveaux services sociaux de proximité, ne bénéficie pas de la reconnaissance méritée. Le secteur de l'économie sociale fournit quelque 10% des emplois, tandis que les WISE apportent une contribution significative à l'apparition de marchés du travail plus inclusifs et à la création d'emplois, temporaires ou permanents, pour les groupes défavorisés qui, faute de cette solution, éprouveraient les plus grandes difficultés à accéder à l'emploi.

⁶ « Des stratégies d'inclusion active associant une aide au revenu adaptée, un accès au marché du travail et des services sociaux sont nécessaires pour éviter l'exclusion à long terme et augmenter l'efficacité des dépenses sociales. », Rapport CPS, page 31, 2011.

⁷ Voir rapport CPS 2011, pages 9 et 32.

6) Une utilisation ciblée des Fonds structurels

A part une seule référence dans le cadre de la consolidation fiscale et de l'absence de financement public, le document fait l'impasse sur l'aide financière dont devraient bénéficier les objectifs chiffrés de création d'emplois et de réduction de la pauvreté de la stratégie UE 2020 (et plus particulièrement le rôle que peuvent jouer les Fonds structurels pour promouvoir l'accès à des emplois de qualité par le biais d'approches d'inclusion active et pour soutenir les stratégies d'inclusion sociale via des services de proximité de qualité). Plus de transparence s'impose au niveau du processus, de l'accès et des montants. La politique de cohésion devrait contribuer aux nouveaux objectifs chiffrés sociaux de la stratégie UE 2020, en poursuivant de manière globale et intégrée les objectifs sociaux de la Stratégie, en faisant de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté une priorité contraignante dans l'ensemble des programmes opérationnels. Cela nécessite de doter la politique de cohésion d'un budget ambitieux et accru et de mobiliser les Fonds structurels afin de sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale les groupes les plus vulnérables, particulièrement en temps d'austérité⁸.

7) Une meilleure gouvernance et plus de participation

Si un paragraphe est consacré à l'importance du dialogue social (dans la politique de l'emploi - page 6), il convient de reconnaître de manière plus marquée l'intérêt d'ouvrir la participation des parties prenantes aux bénéficiaires et à leurs organisations de la société civile, en reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans l'élaboration de politiques efficaces, d'emploi, sociales et autres, en faveur de la réalisation des objectifs chiffrés de la stratégie Europe 2020. Des membres d'EAPN signalent que leurs gouvernements n'ont organisé qu'une consultation très limitée lors de la préparation de leur projet de PRN, alors que le considérant 16 le demande expressément et que l'Enquête annuelle sur la croissance y fait référence. Nous espérons que le rapport contienne un commentaire sur cette absence d'une large implication des parties prenantes. La présence des acteurs de la société civile, au rang desquels les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent, est essentielle lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des réponses politiques intégrées et cohérentes plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (il doit s'agir de réponses économiques, sociales, liées à l'emploi et autres). Il convient de tirer les enseignements de la MOC sociale, qui était parvenue à inscrire ce dialogue avec les parties prenantes nationales par le biais des Plans d'action nationaux pour l'Inclusion et des stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale, sans oublier l'étude en cours et ses conclusions sur la gouvernance et la participation.

⁸ Voir rapport CPS 2011, pages 9 et 33-35.

5. Conclusions

Les principaux axes prioritaires du Rapport conjoint sur l'emploi se concentrent sur l'objectif de plein emploi, principalement par le biais d'une participation accrue au marché de l'emploi, de politiques actives du marché du travail et de la mise en place d'une main d'œuvre hautement qualifiée.

Le rapport ne contient que de rares références à la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale (Ligne directrice 10).

Il se base principalement sur les messages macro-économiques que contient l'Enquête annuelle sur la croissance et n'envoie pas de message suffisamment indépendant ni cohérent en soutien à des politiques intégrées de réalisation des objectifs chiffrés en matière d'emploi, d'enseignement et de pauvreté ; qui plus est, il ne contient aucun message pour garantir une juste distribution des bénéfices de la croissance ni en faveur d'un progrès économique qui déboucherait sur de meilleures sociétés et une meilleure vie pour tous et pour toutes.

La primauté donnée à l'emploi comme meilleure protection contre la pauvreté, principalement dans le contexte actuel, affaiblit les messages plus positifs sur la nécessité d'approches intégrées de l'inclusion active et sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

Si nous saluons les références au rôle stabilisateur des régimes de protection sociale et de garantie de revenus adéquats, à la création d'emplois, à l'amélioration de la qualité de l'emploi (bien que ces termes ne soient pas exactement utilisés) via de meilleurs salaires et une sécurité d'emploi accrue, ainsi que l'accent placé sur les groupes vulnérables, nous regrettons l'absence, dans le rapport, d'une stratégie claire de mise en œuvre, dotée de mesures concrètes.

Le rapport manque l'occasion qui lui était offerte d'utiliser une approche basée sur les

droits et de mettre en avant la nécessaire garantie d'accès aux droits, aux ressources et aux services, en encourageant les investissements dans des services de protection sociale adéquats, abordables et de qualité, dans le cadre d'approches intégrées de l'inclusion active, à contre-courant de la tendance qu'ont actuellement les Etats membres à opérer des coupes d'austérité et à affaiblir, ce faisant, pareille approche.

Dans le dossier de l'emploi, il aurait fallu donner plus d'importance aux efforts visant à améliorer, autant que possible, la qualité de l'emploi, à mettre en place des accompagnements personnalisés et soutenus par une utilisation ciblée des Fonds structurels, à combattre le phénomène des travailleurs pauvres, à combattre les discriminations et à capitaliser sur l'économie sociale. Il convient de renforcer les liens entre les objectifs chiffrés et une réponse globale et cohérente au chômage ; de même, les politiques de lutte contre la pauvreté et pour la croissance économique ne peuvent faire l'impasse sur d'autres domaines et politiques importants, comme la recherche, l'innovation industrielle, le développement, l'accès aux financements, le dumping social ou le contexte social, économique et de l'emploi dans le monde.

On ne cite nulle part l'implication des parties prenantes ni dans les PRN ni dans l'élaboration des politiques, en dépit du considérant 16, et on ne met en place aucun mécanisme cohérent pour garantir le dialogue civil et la participation des personnes en situation de pauvreté dans les politiques et les décisions qui affectent leurs vies. Voilà une occasion manquée, qui aurait permis de donner plus de visibilité aux stratégies et aux programmes de réforme, d'inspirer un sentiment d'appropriation à cet égard au niveau national et de mettre en place des réponses politiques appropriées.

INFORMATION ET CONTACT

Pour de plus amples informations sur cette publication, veuillez contacter :

Sian Jones, Coordinatrice politique d'EAPN

sian.jones@eapn.eu – 0032 2 226 5859

Pour de plus amples informations sur les prises de position d'EAPN, consultez :

www.eapn.eu



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

EUROPEAN ANTI-POVERTY NETWORK. La reproduction est autorisée à condition que la source soit dûment mentionnée. Février 2011.



EAPN reçoit le soutien de la Direction Générale « Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances » de la Commission européenne. Son financement provient du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité (2007 – 2013).

Pour plus d'informations:

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position de la Commission européenne.